

RÉNOVER ET ADAPTER SON LOGEMENT

Roanne



Roannais Agglomération a mis en place des aides financières pour réaliser des travaux de rénovation au logement.

Aussi les aides financières de ces dispositifs ne sont pas soumises à conditions de ressources.

Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

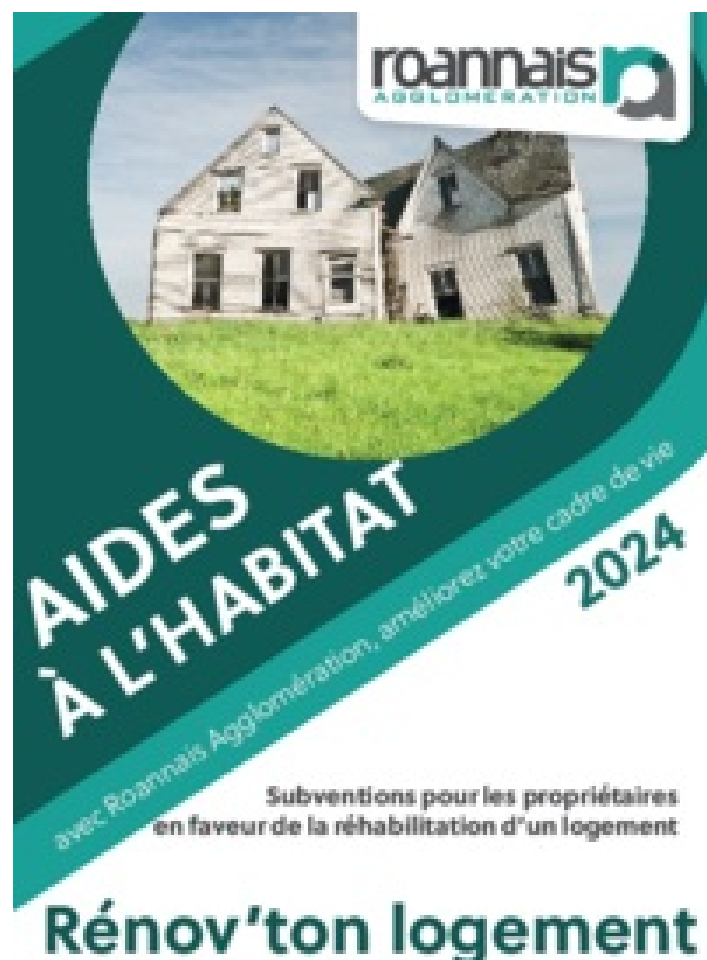


Outils



La demande de subvention doit être déposée et déclarée complète par Roannais Agglomération **avant** la réalisation des travaux !
Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée, une fois l'enveloppe financière épuisée, aucun dossier ne pourra être financé.

Rénov' ton logement



Subventions pour les propriétaires en faveur de la réhabilitation d'un logement

Pour qui ?

Les propriétaires (occupants, bailleurs privés, communes) de logements situés dans les communes de l'agglomération. Sans condition de ressources.

Combien ?

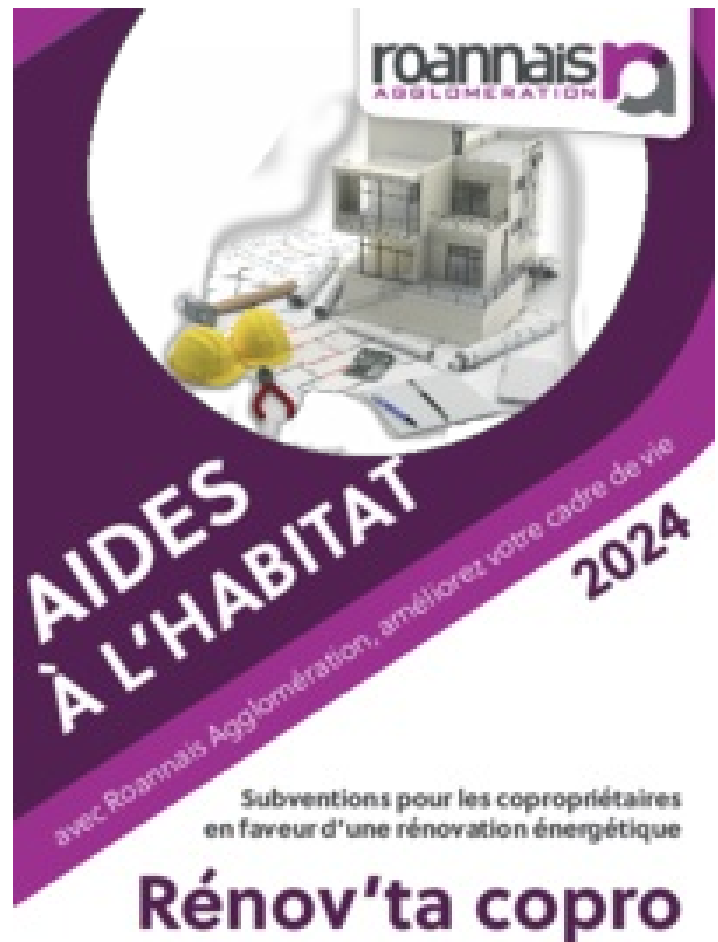
Une subvention de maximum 30% du montant des travaux éligibles (subvention plafonnée à 8 000€ par logement).

- **Télécharger le règlement "rénov' ton logement"**
- **Télécharger l'attestation de données personnelles**



JE DEMANDE LA SUBVENTION
RÉNOV' TON LOGEMENT

Renov'ta copro



Subventions pour les copropriétaires en faveur d'une rénovation énergétique.

Pour qui ?

Copropriétés situées sur les communes de l'agglomération.

Syndics professionnels ou bénévoles.

Sans condition de ressources.

Pour quoi ?

Réaliser au moins 25% de gain énergétique par des travaux ciblés : travaux d'isolation, de ventilation, changement collectif des

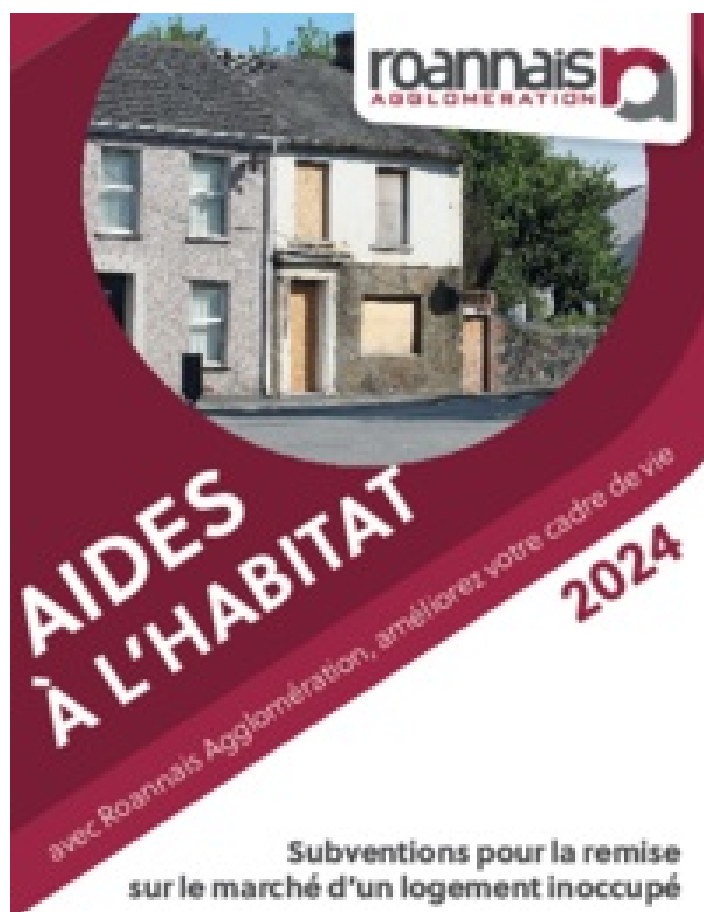
menuiseries, changement du système de chauffage collectif.

Combien ?

Maximum 30 % du montant HT des travaux éligibles (subvention plafonnée à 4000 € par logement et à l'enveloppe budgétaire allouée).

- [Télécharger le règlement "Rénov' ta copro"](#)
- [Télécharger l'attestation de données personnelles](#)
- [Télécharger le formulaire de candidature](#)

Remise sur le marché d'un logement inoccupé



Pour qui ?

Pour les propriétaires (occupants, bailleurs,

communes) de logement situé dans les communes de l'agglomération. Sans condition de ressources.

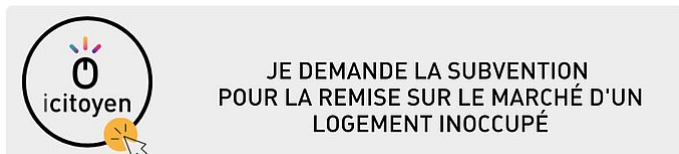
Pour quoi ?

Occuper, louer ou démolir un logement vide depuis 2 ans, avec réalisation de travaux de réhabilitation.

Combien ?

Prime de 1 000€ à 2 000€ cumulable avec la subvention "Rénov' Ton Logement".

- [Télécharger le règlement](#)
- [Télécharger l'attestation de données personnelles](#)



Aides à la rénovation énergétique

MaPrimeRenov' est une aide financière pour vous aider à prendre en charge les travaux de rénovation énergétique du logement. Les revenus sont pris en compte pour l'attribution de la subvention, mais également les gains écologiques des travaux. Cela signifie que vous pouvez tester votre éligibilité en ligne à tout moment. Ces aménagements améliorent le confort du logement et luttent contre le réchauffement climatique. De plus, vous pouvez réduire vos factures d'énergie et profiter pour choisir **un fournisseur vert**, en consultant la liste, vous trouverez ceux qui proposent une énergie renouvelable.

Les postes de travaux éligibles à l'aide nationale « Ma Prime Rénov' » ne sont pas

éligibles aux aides de Roannais
Agglomération.

SIMUL'AIDES

Le simulateur d'aides pour la rénovation de l'habitat, Simul'aides permet de connaître et d'estimer le montant des aides financières que chaque particulier peut s'octroyer grâce à l'État.

Important : **MaPrimeRénov** a changé ses conditions depuis le mois d'octobre 2020 et est désormais accessible à tous les propriétaires. L'objectif de la mise en place de ces aides est de suivre la politique environnementale du gouvernement en diminuant les empreintes carbone de chaque foyer.



OÙ SE RENSEIGNER ?

**Maison
Départementale
de l'Habitat et du
Logement**



5 rue brison
42300 Roanne



0477783994



Site Internet



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

